



AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES

Mesdames et messieurs Les actionnaires de la BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE par abréviation BMCI, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 1.327.928.600,00 Dirhams, dont le Siège Social est à Casablanca, au 26 Place des Nations Unies, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le n° 4091, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra par Webinaire/visioconférence, le :

VENREDI 7 MAI 2021 À 10 HEURES

À l'effet de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport du conseil de surveillance ;
2. Approbation du rapport de gestion du Directoire sur l'exercice clos le 31/12/2020 ;
3. Approbation du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2020 ;
4. Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par la loi n° 17-95 ;
5. Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020 ;
6. Affectation des résultats ;
7. Quitus aux membres du Directoire, aux membres du conseil de surveillance et aux Commissaires aux Comptes au titre de l'exécution de leur mandat ;
8. Ratification de la cooptation d'Atlantasanad Assurance en tant que membre au Conseil de Surveillance ;
9. Ratification de la cooptation de M. Benoît Cavelier en tant que membre au Conseil de Surveillance ;
10. Prise d'acte du changement de représentant permanent d'un membre du conseil de surveillance ;
11. Renouvellement des mandats des membres du conseil de surveillance ;
12. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2020 ;
13. Pouvoirs à conférer.

NOTE :

Les actionnaires désirant participer à l'Assemblée Générale Ordinaire par Webinaire/visioconférence, soit personnellement soit en se faisant représenter, doivent envoyer une demande de participation par courriel électronique (email) à l'adresse suivante : mourad.najih@bnpparibas.com.

Cette demande doit être accompagnée des pièces suivantes sous format numérisé :

- une pièce d'identité (soit personnelle, soit en qualité de mandataire) ;
- une attestation de blocage des actions mentionnant le nombre de titres détenus ;
- une procuration de l'actionnaire représenté, le cas échéant.

Une fois la demande envoyée, un courriel de confirmation précisant les modalités d'accès à la conférence Webinaire/visioconférence sera transmis à l'actionnaire concerné.

Les actionnaires ont également la possibilité de voter par correspondance ou par procuration en complétant le Formulaire de vote par Correspondance ou par Procuration (disponible sur le site internet www.bmci.ma) et en l'envoyant par courriel (email) en compagnie d'une attestation de blocage et d'une pièce d'identité, **au moins deux 2 jours ouvrés avant l'Assemblée Générale, soit au plus tard le mardi 4 mai 2021 à l'adresse suivante : mourad.najih@bnpparibas.com.**

Il est rappelé qu'un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint, par un ascendant ou descendant, par un autre actionnaire ou par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par la Loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, peuvent demander, par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social dans les dix (10) jours qui suivent cet avis, l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour.

Les documents requis par la loi sont mis à la disposition des actionnaires sur le site internet de la société www.bmci.ma.

PROJET DES RÉSOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 7 MAI 2021

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir entendu lecture, approuve le rapport du Conseil de Surveillance.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, approuve ledit rapport, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Après en avoir entendu lecture, l'Assemblée Générale approuve le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes et les états de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Après en avoir entendu lecture, l'Assemblée Générale approuve le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 95 de la loi n° 17-95 relative à la société anonyme, telle que modifiée et complétée.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale approuve les comptes et les états de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés faisant apparaître un **résultat de 276.026.006,72 dirhams**.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2020, s'élevant à la somme de **276.026.006,72**, comme suit :

Intitulé	Montants en Dirhams
Résultat	276 026 006,72
Réserve légale (minimum légal déjà atteint)	0,00
Reste	276 026 006,72
Report à nouveau au 31/12/2020	679 601 700,82
Reste	955 627 707,54
Réserve facultative	1 900 000 000,00
Dividendes à distribuer (Soit 43 dirhams par action)	571 009 298,00
Reste à reporter à nouveau	384 618 409,54

Les dividendes seront mis en paiement à partir du 17 mai 2021 au siège social de la BMCI.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, par suite de l'adoption des résolutions qui précèdent, donne quitus entier et sans réserve aux membres du Directoire, du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes, les Cabinets Deloitte Audit et PwC Maroc, pour l'accomplissement de leur mandat respectif pendant l'exercice écoulé.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation par le conseil de surveillance de la BMCI en date du 27 novembre 2020, de la société Atlantasanad Assurance, représentée par Monsieur Mustapha Bakkoury, en qualité de membre du conseil de surveillance, et ce, pour la durée restante du mandat de la société SANAD, venant à expiration à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris acte de l'absorption de la société SANAD par ATLANTA le 25/09/2020, donne quitus entier, définitif et sans réserve, à la société SANAD, au titre de son mandat de membre du conseil de surveillance.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation par le conseil de surveillance de la BMCI en date du 23 février 2021, de Monsieur Benoît Cavelier, en qualité de membre du conseil de surveillance, et ce, pour la durée restante du mandat de Madame Sofia Merlo, démissionnaire, dont le mandat venant à expiration à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris acte de la démission de Madame Sofia Merlo de ses fonctions de membre du conseil de surveillance, remercie cette dernière des services rendus à la société et lui donne quitus entier, définitif et sans réserve.

DIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la nomination de Madame Meryem Chami, en tant que représentant permanent de la société AXA Assurance Maroc, en remplacement de Monsieur Philippe Rocard. La prise d'acte de ce changement de représentant permanent a eu lieu lors de la réunion du conseil de surveillance de la BMCI en date du 27 novembre 2020.

Madame Meryem Chami a également remplacé M. Philippe Rocard dans les fonctions de membres du comité d'audit de la BMCI.

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris acte du changement de représentant permanent, remercie M. Philippe Rocard des services rendus à la société et lui donne quitus entier, définitif et sans réserve au titre de son mandat de représentant permanent d'AXA Assurance Maroc.

ONZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate l'arrivée à échéance des mandats de l'ensemble des membres en fonction composant le Conseil de Surveillance de la Banque.

Elle décide en conséquence, de renouveler les mandats pour une durée de trois (3) exercices, soit 2021, 2022, 2023. Lesdits mandats arriveront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

En conséquence des diverses cooptations et changements intervenus tels que cités ci-avant, le conseil de surveillance est dorénavant composé de 13 membres, comme suit :

1. Jaouad HAMRI
2. Michel PEBEREAU
3. Alain FONTENEAU
4. Benoît CAVELIER
5. Christian DE CHAISEMARTIN
6. Dounia TAARI
7. Janie LETROT
8. Jean-Paul SABET
9. Mohamed Hassan BENSALAH
10. Yves MARTRENCAR
11. Mustapha BAKKOURY, représentant permanent d'Atlantasanad Assurance
12. Meryem CHAMI, représentant permanent d'AXA Assurance Maroc
13. Didier MAHOUT, représentant permanent de BNP Paribas IRB Participations

DOUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de fixer le montant des jetons de présence, à allouer aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2020, à un montant global brut de 3 648 437,60 dirhams.

Le Conseil de Surveillance répartira cette somme entre ses membres dans les proportions qu'il jugera convenables.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités prévues par la loi.